



CH-3003 Berne, OFAG.mey

Courrier A

Aux milieux concernés
selon liste ci-jointe

Référence/dossier: 2010-11-19/139

Votre référence:

Notre référence: mey

Personne en charge du dossier: Daniel Meyer

Berne, le 30 novembre 2010

Audition relative à l'Ordonnance sur les effectifs maximums dans la production de viande et œufs (Ordonnance sur les effectifs maximums, OEM)

Mesdames, Messieurs,

Les modifications suivantes de l'ordonnance sur les effectifs maximums sont proposées:

L'interdiction d'utiliser les sous-produits d'abattage et de boucherie ainsi que les déchets de cuisine et restes de repas pour alimenter les animaux entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2011, conformément à la modification de l'ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux. Cette adaptation fait partie des mesures visant à garantir l'équivalence avec l'UE des dispositions vétérinaires relatives à l'élimination des sous-produits animaux.

En raison de l'interdiction d'utiliser ces sous-produits dans l'alimentation animale, les autorisations d'exception relatives aux effectifs maximums et à la protection des eaux sont supprimées. Une réglementation transitoire est prévue pour les exploitations concernées.

De plus, pour des raisons de santé et d'alimentation des animaux, une réduction doit être envisagée dans le cas de l'utilisation combinée de sous-produits. Il est prévu que cette proportion passe à 40 % des besoins énergétiques des porcs. Pour l'exécution des exceptions selon l'ordonnance sur les effectifs maximums et l'ordonnance sur la protection des eaux, il est proposé que les mêmes sous-produits soient désormais déterminants.

En ce qui concerne les exploitations qui fournissent les prestations écologiques sans livrer d'engrais de ferme à des tiers, il est prévu que l'enregistrement de l'effectif autorisé s'applique à une période de 15 ans, en vue de la protection des investissements.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position d'ici le **10 janvier 2011**. Sans avis contraire de votre part, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec notre projet.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Christian Hofer
Sous-directeur